

Le conseil sécurité... Gare aux accidents domestiques en extérieur

Quand il fait beau, il est fort agréable de jardiner, jouer dans l'herbe, manger dehors autour d'un bon barbecue... Mais toutes les activités de plein air ne sont pas sans danger. Savez-vous qu'un accident domestique sur quatre se produit dans le jardin ? Comme le souligne le Lieutenant Mathieu, chef du centre de secours de Domont, « on enregistre avec l'arrivée des beaux jours de nombreux accidents domestiques liés, entre autres, à la manipulation de certains outillages ou à l'occasion d'un barbecue qui représente une source de blessure et de départ de feu. »

Or des gestes simples peuvent éviter certains incidents. Première règle à retenir : « Lire les notices d'emploi, s'équiper correctement avec des équipements de protection et faire preuve en permanence de vigilance et de prudence » explique le Lieutenant Mathieu.

On fait le point.



Les outils de jardinage

Sécateur, élagueur, taille-haie, râteau, pelle, tuyau d'arrosage... Utilisez vos outils à bon escient. Ne les laissez pas traîner au sol et rangez-les en lieu sûr après usage. Faites en sorte d'avoir un éclairage suffisant à l'extérieur. Lorsque vous tondez la pelouse, éloignez les enfants car des pierres ou des débris peuvent être projetés. Et cela va de soi, portez des chaussures fermées avec la tondeuse ; oubliez les tongs ! Idéalement, portez aussi des lunettes de protection. Enfin, si vous entreprenez des travaux en hauteur, soyez très vigilants car il n'y a pas besoin de tomber de très haut pour se blesser grièvement.



Les produits toxiques

Engrais, désherbant, insecticide, chlore... Suivez les consignes d'utilisation et de dosage recommandées par les fabricants. Idéalement, portez des gants et des lunettes de protection en les manipulant. Ne laissez pas les produits à la portée des enfants et expliquez-leur leur dangerosité. Stockez de préférence les produits en hauteur, à l'abri et au sec. Des pictogrammes correspondant aux dangers encourus apparaissent sur les emballages. Évitez de mélanger les produits pour écarter les risques de réaction chimique. Ne transvasez pas les produits liquides dans des contenants alimentaires ou non étiquetés pour ne pas les boire par erreur.



Les plantes nocives

Certaines plantes peuvent piquer, irriter et être à l'origine d'allergies ou d'intoxication lorsqu'elles sont ingérées. 9 % des intoxications des enfants sont liées aux végétaux, les petits ayant tendance à les mettre à la bouche ou à les avaler. Choisissez donc des espèces non toxiques et sans épine ou isolez-les avec une petite clôture. Taillez les branches des arbres situées à hauteur des yeux des enfants. Enfilez systématiquement des gants pour jardiner. Par ailleurs, n'oubliez pas qu'il est interdit de brûler des végétaux dans son jardin : cette pratique est nocive pour l'environnement et propice à la propagation d'incendies.



Les piqûres d'insectes

Guêpes, araignées, moustiques... Ne faites pas de gestes brusques en présence d'insectes et regardez dans votre verre avant de boire. Après un repas, essuyez la bouche et les mains des enfants pour éviter que les insectes ne soient attirés notamment par le sucre. Vous pouvez installer une moustiquaire sur les transats de bébé. En cas de piqûre de guêpes ou frelons, consultez un médecin si nécessaire (œdème, réaction allergique, troubles quelconques).



Les jeux d'extérieur

Balançoire, toboggan et tourniquet doivent être adaptés à l'âge de l'enfant, remplir les normes européennes et être utilisés correctement pour éviter les chutes. Veillez à ce que les enfants ne portent pas de vêtements avec des cordons qui pourraient être à l'origine d'étranglement. Lors des promenades à vélo, en skateboard ou roller, équipez les enfants de protections (casque, genouillères, coudières, protège-poignets...). Dans la mesure du possible, évitez de circuler sur les routes et privilégiez les pistes cyclables sécurisées.



Les cuisines d'été

« Lorsque nos points de restauration sont délocalisés dans le jardin, grâce notamment au barbecue et à la plancha, il faut garder la même vigilance que dans une cuisine, surtout avec des enfants » insiste le Lieutenant Mathieu. Pour ne pas vous brûler, évitez d'utiliser des produits inflammables pour allumer le barbecue et prenez des ustensiles de cuisine adaptés.

Positionnez votre barbecue sur une surface stable et à l'abri du vent. Ne le laissez jamais sans surveillance et n'autorisez pas les enfants à s'en approcher. Par ailleurs, vérifiez que vos appareils électriques sont aux normes et respectez les règles d'emploi.



Les coups de soleil et la déshydratation

Évitez autant que possible de vous exposer au soleil entre 12h et 16h. Les bébés doivent rester à l'ombre. Pensez à porter un chapeau, des lunettes de soleil avec un filtre anti-UV et à appliquer une crème solaire. Buvez régulièrement de l'eau, même si vous n'avez pas soif. Rafraîchissez-vous avec un brumisateur, un gant ou en prenant une douche.



Les piscines

Tous les points d'eau sont potentiellement dangereux, même avec peu de profondeur. Avant 2 ou 3 ans, un enfant peut se noyer dans quelques centimètres d'eau. Ne laissez jamais un enfant sans surveillance aux abords d'une piscine. Désignez toujours un seul adulte pour le surveiller. Mettez-lui des brassards ou un maillot de bain flottant dès qu'il est à proximité de la piscine. Placez une perche ou une bouée à côté du bassin. Après la baignade, rangez les objets flottants pour ne pas tenter un enfant de les attraper au risque de tomber à l'eau. Si vous avez une piscine creusée, vous devez obligatoirement l'équiper d'un dispositif de sécurité (barrière, alarme sonore, volet mécanique ou abri de piscine).

En somme, le jardin, espace de détente, peut aussi être source de dangers. « C'est pourquoi il faut toujours penser à avoir à vos côtés un moyen d'alerte pour appeler les secours. Prenez votre téléphone avec vous » recommande le Lieutenant Mathieu. Avec tous ces conseils, du bon sens et de la vigilance, vous pourrez profiter pleinement de votre jardin en toute sécurité.

Numéros d'urgence :

15: SAMU

18: sapeurs-pompiers

112: numéro européen